



Cadre légal du Bilan de compétences

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État
- LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges et consentement du bénéficiaire
- Respect de la vie privée
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire
- Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation

DÉONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITÉ

- Toute communication du bilan de compétence est soumise à l'accord préalable du salarié.
- Si le bilan est réalisé à l'initiative du salarié dans le cadre du CPF, la démarche reste personnelle et l'employeur n'en sera aucunement informé.
- Si le bilan est tripartite c'est-à-dire réalisé dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise, ou dans le cadre du congé de reclassement, cette dernière accompagne la démarche qui restera toutefois confidentielle. Ainsi, le prestataire ne peut pas communiquer les résultats détaillés et le document de synthèse à l'employeur sans l'accord du bénéficiaire.
- Les prestataires doivent procéder à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action. Ces dispositions ne s'appliquent pas pendant un an au document de synthèse et aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire, fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation

Liens utiles :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038014105/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

Contact & renseignements REALIZ AGENCY

Responsable pédagogique : Amandine Reale
Formatrice & Gérante
Tel 06 32 17 59 96 ou courriel : amandine@realiz-agency.fr

